

LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS ORNE MOSELLE

- > Edito 1
- > Environnement 2 à 7
- > Expression de l'opposition 8
- > Logement - Habitat 8 à 10
- > Développement économique . 11
- > Les portes de l'Orne 12

Contacts

Site Internet : www.ccpom.fr
Email : ccpom@ccpom.fr
Adresse : 34 Grand'Rue - 57120 Rombas
Tél. 03 87 58 32 32 - Fax. 03 87 67 59 48

CCPOM' le Mag : 34 Grand'Rue - 57120 Rombas
Directeur de la publication : Lionel FOURNIER
N° ISSN 1644-8974 - Dépôt légal : 3^e trimestre 2017
Tirage 24 500 exemplaires - crédit photo CCPOM
Graphisme Noface>création - Impression A2DV
numérique - Imprimé sur papier écologique Norme PEFC

NOUS ET L'ENVIRONNEMENT

L'année 2018 est une année d'activités très intense pour le territoire de la CCPOM.

Les grands projets avancent, même si ce n'est pas aussi rapidement que nous le souhaiterions :

- *Après plusieurs mois d'études préalables, longues mais indispensables (études d'urbanisme, études environnementales - loi sur l'eau - faune flore), les premiers travaux devraient démarrer très prochainement sur le site des « Portes de l'Orne » (agrafe paysagère, Maison du Projet, pôle d'accompagnement des porteurs de projets...).*
- *La requalification du site thermal et touristique d'Amnéville, pour laquelle la CCPOM est concernée par l'aménagement de plus de 300 ha, devrait également démarrer dans les prochains mois,*

Les travaux de la VR52 entre Marange-Silvange et Rombas avancent de manière spectaculaire.

La Communauté de Communes exerce, directement ou indirectement, les nouvelles compétences qui lui ont été transférées [Eau, Assainissement, Gestion des Milieux Aquatique et Prévention des Inondations, Accueil des Gens du Voyage, ...]

Une nouvelle « Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat » a été mise en œuvre depuis le début de cette année. Elle a pour objectif de créer des conditions plus favorables pouvant inciter des propriétaires ou des copropriétaires (bailleurs ou occupants), à investir dans l'amélioration ou la réfection de logements existants.

Le nouveau Programme Local de l'Habitat est en cours d'élaboration, il s'agit d'un document stratégique de programmation qui va déterminer l'ensemble de la politique de l'habitat de la CCPOM pour les prochaines années : parc public et privé, gestion du parc existant et des constructions nouvelles, populations spécifiques, ...

Un « Plan Climat Air Energie Territorial » [PCAET] est en cours d'élaboration. Il s'agit d'un projet territorial de développement durable qui a pour finalité la lutte contre le changement climatique.

En matière de gestion des déchets, la CCPOM fait évoluer ses services pour répondre aux obligations

réglementaires décidées par nos gouvernements, voire même les anticiper, en prenant en considération les aspects humains, environnementaux et économiques.

Le changement de mode de collecte du verre, qui a pu dérouter certains d'entre nous, permet de mettre en place des conditions de travail enfin acceptables pour les équipiers de collecte, en réduisant la pénibilité du travail. Ce sont des économies conséquentes qui permettent d'investir dans des bornes neuves et de réduire le taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères. **En 2018, la taxe sera diminuée de 8,25% par rapport à 2017.**

Pour aller encore plus loin dans la valorisation des déchets, la CCPOM teste une collecte très innovante en vue de séparer à la source les biodéchets et pouvoir les valoriser en énergie et compost, au lieu de les destiner à l'incinération. Cette expérimentation fait de la CCPOM un territoire expérimental, dont les résultats sont attendus par d'autres collectivités soucieuses de trouver des solutions pour la gestion de leurs déchets.

Par ces différentes actions, les habitants sont invités à changer leurs habitudes par un petit geste du quotidien, qui peut avoir de grands effets sur notre environnement et notre cadre de vie à tous.

La gestion de l'environnement passe par notre comportement. Il faut modifier nos habitudes qui sont tenaces. La gestion de notre environnement dépend de nous et passe par nous, acteurs au quotidien du développement durable.

Certains ou certaines peuvent le critiquer, mais qui le fera, sinon nous, habitants de la CCPOM ?



Crédit photo : ville de Rombas

Lionel FOURNIER
Maire de Rombas
Président de la CCPOM

CONTENEURS ENTERRÉS

Les 172 conteneurs enterrés installés sur la CCPOM, qu'ils soient au pied des grands immeubles collectifs ou accessibles à tous dans les centres-ville, font désormais partie du quotidien. Ordures ménagères, emballages-papier et verre peuvent être évacués au besoin, sans attendre le jour de collecte.

Pour le bon usage des conteneurs enterrés, quelques règles simples à suivre :

- **Les ordures ménagères** doivent être jetées en sac [pas de vrac], d'un **volume de 50L maximum**.
- Dans les conteneurs **emballages-papiers**, peuvent être jetés : bouteilles et flacons en plastique, boîtes de conserve, canettes en aluminium, cartonnets, briques alimentaires, tous les papiers. Ces emballages recyclables doivent être jetés en vrac [pas de sac]
- Comme pour la collecte en porte-à-porte : les déchets volumineux, les gros cartons, les déchets de mobilier, les déchets dangereux [pots de peinture, ...] ne doivent pas être jetés dans les conteneurs enterrés mais doivent être **apportés en déchèterie**.

3 BONNES RAISONS

Bien pratique pour ne pas avoir à stocker les poubelles pendant une semaine

Beaucoup plus esthétique et moderne que les gros conteneurs en bas des immeubles

Si j'oublie de sortir ma poubelle, j'ai une solution de secours !



MARCHEURS ET CYCLISTES

ÉTUDE EN COURS

Plutôt réservés aux marcheurs, voire aux VTT, les chemins de randonnées sont nombreux sur le territoire. Ils parcourent des lieux inaccessibles par d'autres moyens.

C'est pourquoi, la CCPOM a décidé d'une collaboration avec le comité Départemental de la Moselle de la Fédération Française de Randonnée Pédestre qui a pour mission l'étude d'un réseau d'itinéraires de promenades et de randonnées pédestres.

Le but est de définir un schéma global de boucles de promenades et de randonnées reliées entre elles. Un maillage du territoire permettra de proposer aux touristes et à la population de nouveaux parcours pour leurs loisirs.

Dans un premier temps, la phase de reconnaissance a eu lieu sur le secteur nord de notre territoire [Moyeuvre-Grande, Moyeuvre-Petite, Rosselange, Clouange et Vitry-sur-Orne], ou plusieurs boucles ont pu être déterminées.

A présent c'est à la partie sud de nous présenter ses plus belles hypothèses.



LA SÉCURISATION DES CRASSIERS DU CONROY ET DE PÉROTIN DÉBUTE !

Après de longues années de débats, de concertation, d'interventions auprès de la sous-préfecture, de la DREAL, du ministère de l'environnement, après une étude menée par EPFL et la CCPOM nous obtenons enfin que les travaux de sécurisation et de renaturation de la vallée débutent.

La première étape consiste à mettre en place une base de vie : Algeco, électricité, internet. C'est de là que seront pilotés les 3 années de travaux nécessaires.

Ils vont commencer par la sécurisation des bassins à boues propriété d'Arcelor Mittal. Ceux-ci vont être couvert d'une membrane sur laquelle de la terre sera étalée puis végétalisée par la société Micro-Humus. Ces bassins demeureront propriété de l'industriel qui en aura en charge l'entretien et en assumera la responsabilité. Différentes techniques en assureront le contrôle. Finalement ces monticules

se confondront avec le paysage. Le procès mis en place se fait sous contrôle de la DREAL.

Certes nous n'avons pu obtenir le déplacement des bassins mais il s'avère que celui-ci aurait dispersé des poussières dans l'atmosphère et aurait pu présenter de réels dangers.

La partie non exploitée de laitier derrière les immeubles collectifs sera repoussée vers la colline afin d'ouvrir la vallée.

Des bassins de rétention d'eau seront ensuite aménagés pour recueillir les eaux pluviales qui descendent des anciens crassiers.

Des merlons qui présentent de part leur hauteur un véritable danger seront arrasés.

En février 2018 nous avons pu obtenir les plans des industriels qui nous permettront de proposer un aménagement permettant l'accès du public.

Des actions de phyto-stabilisation [ensemencement de plantes adaptées aux sols pollués] seront effectuées le long de vallée.

Des actions similaires seront entreprises sur les deux crassiers Pérotin [Moyeuvre-Petite] et du Conroy [Moyeuvre-Grande]

Petit à petit la nature reprend le dessus. Il n'est pas rare de trouver des fleurs, de voir du gibier. Les travaux risquent de bouleverser cet équilibre dans l'immédiat mais à long terme les lieux retrouveront assurément un caractère naturel.



LA CCPOM EXPERIMENTE LA COLLECTE DES BIODECHETS SUR LA COMMUNE D'AMNEVILLE

Depuis le 1^{er} décembre 2017, les habitants d'Amnéville bénéficient à titre expérimental d'une nouvelle collecte de déchets. Ils ont la possibilité de trier leurs biodéchets et de les déposer dans des conteneurs « Tube » situés à différents endroits de la commune.

Ce dispositif est étudié en vue d'être étendu ultérieurement à l'ensemble de la population communautaire.



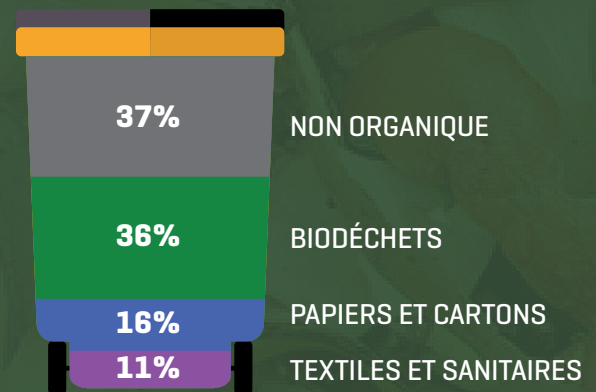
QUE SONT LES BIODECHETS ?

Ce sont tous les déchets non dangereux composés de matière organique qui proviennent de la cuisine ou du jardin et qui peuvent être dégradés par les micro-organismes : restes de fruits et légumes, viandes, poissons ou œufs, produits laitiers, végétaux...

Ils représentent aujourd'hui 36% des ordures ménagères et font l'objet d'un traitement par incinération ou stockage. Triés séparément, ils peuvent être valorisés par compostage ou méthanisation.

POURQUOI METTRE EN PLACE UNE COLLECTE SÉPARÉE ?

Cette expérimentation entre dans le cadre du projet de territoire 2015/2020 de la CCPOM. Elle répond également aux objectifs fixés dans le cadre de la loi de transition énergétique pour la croissance verte qui impose aux collectivités de réduire les déchets ménagers et assimilés, de favoriser la valorisation matière et de mettre en place une collecte à la source des biodéchets d'ici 2025. Cette collecte vient en complément du compostage individuel et de la lutte contre le gaspillage alimentaire.



Contenu de la poubelle d'ordures ménagères (données ADEME)



L'EXPÉRIMENTATION SUR AMNÉVILLE

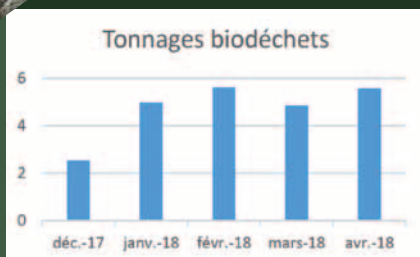
La commune d'Amnéville a été choisie pour expérimenter pendant 1 an ce dispositif du fait de la diversité de la typologie des habitats.

Les habitants ont été dotés de bioseaux, de sacs papier kraft, de badges et d'un guide de tri leur permettant d'aller déposer leurs déchets dans l'un des 14 « Tubes » répartis sur la commune.



LES PREMIERS RÉSULTATS

Les résultats des cinq premiers mois montrent une bonne acceptation du nouveau dispositif par les citoyens avec des tonnages désormais multipliés par 2 par rapport au premier mois [2,5 à 5 tonnes collectées par mois], pour atteindre un ratio moyen de 5.1 kg/hab/an. La qualité des biodéchets récupérés est très bonne. Des efforts restent toutefois à fournir pour arriver au niveau des autres collectivités ayant déjà mis en place le dispositif depuis plusieurs années. Les suivis de collecte sur le terrain ont permis de montrer l'absence de nuisances olfactives et sonores.



UN TEST COMPLÉMENTAIRE

Pour compléter le test en cours depuis décembre 2017 sur la commune d'Amnéville, un test complémentaire va être organisé pendant 6 mois sur Clouange et Vitry-sur-Orne, avec l'installation de 7 Tubes répartis sur ces deux communes.

Fin 2018, un bilan global de l'expérimentation sera réalisé, accompagné de préconisations, en vue d'une généralisation de la collecte des biodéchets à l'ensemble des communes de la CCPOM, en anticipant l'obligation de tri à la source des biodéchets pour les particuliers, fixée à 2025.

COLLECTE DU VERRE

Depuis le début de l'année, de nouvelles bornes à verre sont venues remplacer les anciennes, parfois vétustes ou dégradées, et de nouveaux emplacements ont permis de compléter le maillage.

Sur le chemin de l'école, en allant au marché ou en vous rendant au travail, vous avez sans doute déjà trouvé la borne la plus pratique d'accès au quotidien. Peut-être même s'agit-il d'un conteneur enterré ?

Dans tous les cas, aujourd'hui plus que jamais, les bouteilles et pots en verre se recyclent tous à l'infini. Votre geste de tri est essentiel car grâce à vous, chaque bouteille triée redeviendra une bouteille en verre.



PRÉSENTATION DE L'ALEC

CCPOM : Pourriez-vous présenter l'ALEC et son lien avec la CCPOM ?

L'Agence Locale de l'Énergie et du Climat du Pays Messin (ALEC) est une association à but non lucratif qui apporte aux habitants un regard neutre et indépendant pour des solutions concrètes et efficaces d'économie d'énergie.

La CCPOM est un des membres fondateurs de l'ALEC, qui la soutient depuis sa création en 2011. L'ALEC et la CCPOM travaillent ensemble à l'amélioration de la performance énergétique des bâtiments.

CCPOM : Quelles sont les différentes missions de l'ALEC ?

L'ALEC accompagne gratuitement, via ses conseillers INFO-> ENERGIE de la plateforme de rénovation énergétique, toutes les personnes désirant réaliser des économies d'énergie. Cet accompagnement s'applique aussi bien aux logements individuels qu'aux copropriétés, et ce tout au long du projet de rénovation.

Ces spécialistes proposent des conseils objectifs pour de petits et grands travaux de rénovation énergétique [isolation thermique, équipement, etc] et orientent les personnes dans leurs démarches. Dans ce cadre, nous travaillons main dans la main avec d'autres organismes tels que l'ADIL et l'ANAH.

CCPOM : Pour les particuliers qui souhaitent faire des travaux de rénovation, quelles sont les démarches à suivre, y a-t-il des aides financières ?

La première démarche est de se renseigner auprès de l'ALEC sur les travaux à faire en priorité. Il ne s'agit pas toujours des travaux auxquels on pense.

Il existe des aides financières dans le cadre de travaux de rénovation énergétique. Des aides qui peuvent être nationales [ANAH, crédit d'impôt, prime énergie, ...] ou locales, comme les aides pour l'isolation thermique que propose la CCPOM.

CCPOM : Au-delà du conseil aux particuliers, l'ALEC s'adresse-t-elle également à d'autres publics ?

L'ALEC s'adresse également aux collectivités locales via le Conseil en Énergie Partagé, qui permet d'accompagner les communes des intercommunalités adhérentes. Grâce à l'adhésion de la CCPOM, les communes du territoire peuvent bénéficier de conseils pour la maîtrise de l'énergie [éclairage public, qualité de l'air intérieur, analyse des factures énergétiques, ...].

CCPOM : Comment contacter les conseillers de l'ALEC ?

Les conseillers renseignent par téléphone, mail ou sur RDV. Vous avez la possibilité de vous rendre à l'ALEC à Metz, ou bien de nous rencontrer lors de permanences sur rendez-vous dans les locaux de la CCPOM les 1^{er} et 3^{ème} mardis de chaque mois.



Amélie SPIELDENNER,
animatrice et conseillère
plateforme de rénovation

ALEC du Pays Messin

1 rue des Récollets
57000 METZ
03 87 50 82 21
info@alec-paysmessin.fr



LES AIDES AUX PARTICULIERS

Afin de soutenir les efforts des particuliers qui investissent dans des équipements permettant de limiter la consommation d'énergie et des ressources naturelles, la CCPOM propose un panel d'aides financières.

OPÉRATION RAVALEMENT DE FAÇADES

Pour des travaux de ravalement de l'ensemble des façades visibles du domaine public :

- Subvention de 20 % du montant HT des travaux*,
- Sur des bâtiments de plus de 25 ans et situés dans le périmètre d'éligibilité,
- Pour les propriétaires occupants et bailleurs.

CAMPAGNE ISOLATION THERMIQUE

1. *Isolation des murs par l'extérieur*
2. *Isolation des combles perdus*

- Subvention de 20 % du montant HT des travaux*,
- Sur des bâtiments de plus de 25 ans,
- Pour les propriétaires occupants et bailleurs.

PROGRAMME D'INTÉRÊT GÉNÉRAL – AMÉLIORATION DE L'HABITAT

Pour des travaux d'amélioration de l'habitat dégradé, liés à l'adaptation des logements au handicap et de lutte contre la précarité énergétique :

- Bonification des aides de l'ANAH (Agence nationale de l'habitat) de 5 %, 10 % ou forfait supplémentaire,
- Pour les propriétaires occupants, sous conditions de revenus, et les bailleurs.

RÉCUPÉRATEURS D'EAU DE PLUIE

1. Cuves externes

- Subvention de 50 % du montant d'achat, livraison et pose compris (pour un prix d'achat compris entre 100 et 250€),
- Récupérateur d'un volume minimal de 300 litres.

2. Cuves enterrées

- Subvention d'un montant forfaitaire en fonction du volume de la cuve (500 à 600 €),

- Récupérateur d'un volume minimal de 2000 litres.

VENTE DE COMPOSTEURS À TARIFS PRÉFÉRENTIELS

1. Composteurs domestiques

- Composteur en plastique 450 L, vendu 20 €.
- Composteur en bois 600 L, vendu 30 €.

2. Composteurs collectifs en pied d'immeuble

- Mise à disposition gratuite du matériel et des conseils,
- Pour les particuliers, propriétaires ou locataires, en immeuble avec espace vert attenant.

LES COUCHES LAVABLES

Subvention de 30 %, plafonnée à 100 €, pour l'achat de couches lavables pour bébé.

NOUVEAU

POUR TOUTES LES AIDES, IL EST IMPÉRATIF DE FAIRE UNE DEMANDE **AVANT D'ENGAGER LES TRAVAUX/LES ACHATS.**



*Montant plafonné



AIDE AU PREMIER EMMENAGEMENT

La Communauté de Communes souhaite accompagner les jeunes de moins de 25 ans accédant pour la première fois à un logement sur le territoire. Dans le cadre de sa politique habitat, un dispositif d'aide a été mis en place pour apporter un soutien à la fois logistique et financier aux jeunes souhaitant s'installer.

NATURE ET MONTANT DE L'AIDE

La CCPOM accompagne les jeunes dans l'achat de meubles et électroménager de première nécessité : literie, table, réfrigérateur, plaques de cuisson, machine à laver...

L'aide attribuée est de 200 €, majorée de 100 € par enfant à charge [aide attribuée sous certaines conditions]

COMMENT FAIRE LA DEMANDE ?

- Dossier à retirer et à retourner à la CCPOM
34 Grand' Rue – 57 120 ROMBAS
- Dossier à retirer lors d'une permanence
du CLLAJ au sein de la CCPOM
- Dossier à télécharger sur le site de la CCPOM
www.ccpom.fr

*Vous avez moins
de 25 ans ?
Vous souhaitez devenir
locataire ?*

Bénéficiez de

200 €
d'aide de la CCPOM

EXPRESSION DE L'OPPOSITION

Il y a des décisions qui choquent...

Vous avez été nombreux à nous faire part de vos inquiétudes et de votre incompréhension suite aux nouvelles dispositions sur le ramassage des déchets.

Nonobstant les ramassages non effectués en jours et en heures, ce sont les nouvelles règles imposées par notre gouvernance actuelle qui, arbitrairement, a décidé la suppression du ramassage du verre aux portes de nos domiciles.

Mais cette gouvernance s'est-elle souciée un seul instant des personnes âgées ? Des handicapées ou tout simplement de citoyens démunis de tout moyen de transport ? Nous partageons votre mécontentement...

Xavier DIEUDONNE AMNEVILLE

Victor VILLA ROMBAS

07 89 66 25 96 • ccpom@orange.fr

O.P.A.H.

OPÉRATION PROGRAMMÉE POUR L'AMÉLIORATION DE L'HABITAT

La Communauté de Communes du Pays Orne Moselle, désireuse de poursuivre son engagement dans le domaine de la rénovation de l'habitat, a mis en place en janvier 2018 une nouvelle Opération Programmée pour l'Amélioration de l'Habitat (OPAH).

QU'EST-CE QU'UNE OPAH ?

Une Opération Programmée pour l'Amélioration de l'Habitat est une offre partenariale (Etat, collectivité locale) qui propose un accompagnement et des aides financières aux propriétaires occupants ou bailleurs pour réaliser des travaux d'amélioration de l'habitat.

QUELLES SONT LES CONDITIONS GÉNÉRALES À REMPLIR ?

Votre logement a plus de 15 ans.

Vous ne dépassez pas un niveau de ressources fixé nationalement.

Le montant minimum des travaux est de 1 500 €.

Ne pas avoir commencé les travaux avant que le dossier de demande de subvention ne soit validé.

Faire intégralement réaliser les travaux par des professionnels du bâtiment, sauf en cas d'auto-réhabilitation accompagnée.

QUELS TRAVAUX SONT ÉLIGIBLES ?

Les travaux doivent permettre de :

- **Lutter contre l'habitat indigne ou non décent** (travaux d'installation ou de rénovation de réseaux d'eau, d'électricité, installation d'une salle de bain et de toilettes,...)
- **Lutter contre la précarité énergétique** (changement de chaudière ou mode de chauffage, isolation des murs, isolation des combles, menuiseries...)
- **Adapter les logements au handicap et au vieillissement** (remplacement d'une baignoire par une douche, installation d'un monte-escalier électrique...)
- **Rénover les parties communes de votre copropriété** (installation d'une chaudière, travaux lourds au niveau de la structure de l'immeuble, travaux d'accessibilité...)

COMMENT PUIS-JE EN BÉNÉFICIER ?

Le Centre d'Amélioration au Logement de Moselle (CALM) est en charge de l'animation de cette opération. Des techniciens et conseillers en habitat sont à votre écoute pour vous conseiller techniquement et vous assister administrativement dans vos démarches de demande de subventions.

CONTACTER LE CALM :

En vous rendant à ses permanences [lien vers le calendrier]
Par téléphone au **03 87 75 32 28** (du lundi au vendredi 8h30-12h
et 13h30-17h30 sauf le vendredi 17h)
Site internet : **www.calm-logement.fr**
Au siège du CALM - **24 rue du Palais - BP 14062 - 57040 METZ cedex 1**

CONSEILS ET
ACCOMPAGNEMENTS
GRATUITS PAR LE CALM
Tel. : 03 87 75 32 28

RENSEIGNEMENTS
www.anah.fr

DES SUBVENTIONS (SOUS CONDITIONS)
À DESTINATION DES **PROPRIÉTAIRES
OCCUPANTS OU BAILLEURS**
POUR **RÉNOVER LEUR LOGEMENT**



DES TRAVAUX DANS VOTRE LOGEMENT ? DES DISPOSITIFS D'AIDE EXISTENT

• ISOLATION THERMIQUE

Une toiture et des murs mal isolés représentent 55% des déperditions de chaleur.

LE DISPOSITIF :

Face à ce constat, à l'ancienneté des logements du territoire et au coût croissant des énergies, la **Communauté de Communes du Pays Orne Moselle** a mis en place une campagne d'isolation thermique pour soutenir les propriétaires qui réalisent des travaux visant à améliorer la performance énergétique de leur habitation.

LES AIDES :

L'aide financière octroyée peut aller jusqu'à 20 % du montant Hors Taxes des travaux dans une limite, pour une maison individuelle de :

- jusqu'à 1 200 € d'aide pour les travaux d'isolation thermique des murs par l'extérieur
- jusqu'à 500 € d'aide pour les travaux d'isolation des combles perdus

• OPÉRATION RAVALEMENT DE FAÇADES

Pour concourir à la mise en valeur du patrimoine bâti et architectural privé, la **Communauté de Communes du Pays Orne Moselle** et la **Région Lorraine**, en partenariat avec le **Centre d'Amélioration au Logement** de

Moselle [CALM], proposent aux propriétaires ou copropriétaires privés une aide technique et financière pour les projets de ravalement de façades.

LE DISPOSITIF :

Par cette opération, il s'agit de redonner leurs qualités architecturales et leurs perceptions esthétiques à certains bâtiments dégradés situés en centre ancien ou le long des axes structurants des communes.

LES AIDES :

L'aide financière octroyée peut aller jusqu'à 20 % du montant Hors Taxes des travaux dans une limite de 915 € pour une maison individuelle d'une surface de moins de 250 m² [se référer au règlement pour les cas différents]

INFORMATIONS PRATIQUES :

Pour obtenir des informations détaillées et connaître les modalités d'intervention de la Communauté de Communes, vous pouvez télécharger les règlements d'intervention sur notre site internet : www.ccpom.fr ainsi que les formulaires de demande de subvention, point de départ de votre demande et/ou contacter le service HABITAT de la CCPOM au 03 87 58 32 32.

IMPORTANT POUR TOUS LES TRAVAUX

NE PAS DÉMARRER LES TRAVAUX AVANT D'AVOIR REÇU LA NOTIFICATION DE LA DÉCISION D'ATTRIBUTION DE SUBVENTION PAR COURRIER.



MAIS AUSSI.... UNE AIDE A LA RENOVATION DES VITRINES DES CENTRES VILLES

La Communauté de Communes a mis en place un dispositif destiné à soutenir et développer le commerce de proximité, maintenir l'attractivité commerciale et enfin conforter l'offre commerciale sur l'ensemble du territoire plus particulièrement sur les centres villes.

LE DISPOSITIF :

Avec la mise en place de fonds de concours, les

commerçants-artisans du territoire de la CCPOM pourront bénéficier d'aides financières pour la modernisation de leur commerce.

LES AIDES :

La CCPOM prend en charge 30% du montant total HT des travaux subventionnables. Un plafond de subvention est fixé à 4 500 € (soit un montant maximum d'investissement subventionnable de 15 000 €HT).



INFORMATIONS PRATIQUES :

- Rendez-vous sur notre site internet www.ccpom.fr
- Ou contactez le service DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE de la CCPOM au 03 87 58 32 32

Concours 4^{EME} BEYOUR BOSS 4 EDITION



CCPOM - Le Mag - N°17 - Juillet 2018

Les Communautés de Communes du Pays Orne Moselle (CCPOM) et Rives de Moselle ont organisé en partenariat avec l'ESM-IAE de Metz et l'Université de Lorraine la 4^{ème} édition de son concours : **Be Your Boss**.

Ouvert aux étudiants, lycéens et collégiens, dès la classe de 4^e, le concours Be Your Boss leur offre l'opportunité de développer leur esprit entrepreneurial. Le but est de présenter à travers une vidéo une idée d'entreprise ou un projet dans le business, le high-tech, le social, le sport, l'art,...

Le concours a attiré 78 élèves répartis sur les établissements scolaires des deux territoires des Communautés de Communes.

Un jury de sélection composé d'élus des Communautés de Communes du Pays Orne Moselle et Rives de Moselle, d'entrepreneurs du territoire, de chefs d'établissements s'est réuni pour choisir les vidéos des lauréats et décerner les récompenses lors de la grande soirée de remise des prix.

GRANDE SOIREE DE REMISE DES PRIX

Les participants ont pu présenter leurs vidéos au cours d'une grande soirée. Le président du jury, Monsieur **Koncina** de la société **SOFICO France** a eu l'honneur de décerner 6 prix.

- PRIX DE L'IDÉE LA PLUS INNOVANTE :

Louis Jagerschmidt du collège du Justemont à Vitry sur Orne pour le projet «*Bat Glasses*». Il gagne 500€

- PRIX DE LA PLUS BELLE RÉALISATION :

Léna Noirjean Michalski, Carla Martini, Chiara Fiore et Elsa Neumann du collège le Breuil de Talange pour le projet «*Le Chaussetar*». Elles gagnent 500€

- COUP DE CŒUR DU JURY :

Ex æquo entre **Maxime Crown** du collège Paul Verlaine de Maizières-les-Metz pour le projet «*Recycle Boat*» et **Camille Piller** du lycée Julie Daubié de Rombas pour le projet «*Recyclo astucieux*». Ils gagnent chacun 500€

- GRAND PRIX DU JURY :

Mathieu Majet du collège le Breuil de Talange pour le projet «*La Louboutuse*». Il gagne 1 000€

- PRIX DU PUBLIC :

Enzo Moili du Collège Paul Verlaine de Maizières-les-Metz pour «*La Lézo douche*». Il gagne 500€



→ **15/16 SEPT 2018**

Programme à venir

JOURNÉES EUROPÉENNES DU PATRIMOINE

**Découvrez
le futur
des Portes
de l'Orne**



Animations
Visites guidées / libres
Débat sur les projets
Concours photo
Jeu de piste
Restauration

...

portesdelorne.fr